

Pacte de Marrakech : il y aura obligatoirement un flux permanent et régulier d'envahisseurs chez nous

écrit par Christine Tasin | 5 décembre 2018



Hier, nous avons commencé d'examiner certains des articles et objectifs du Pacte immonde que Macron semble décidé à signer, le plus tranquillement du monde, à Marrakech, dans quelques jours, sans nous avoir demandé notre avis, bien évidemment.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/12/04/apres-marrakech-les-clandestins-auront-exactement-les-memes-droits-que-vous-en-france/>

Nous nous arrêterons aujourd'hui sur l'Objectif 5 (voir l'encadré gris en fin d'article) qui est, à lui tout seul, tout un programme.

Son titre dit tout : des filières de migration REGULIERES ACCESSIBLES et plus souples.

Voilà, les migrations ne peuvent pas être ponctuelles, liées à

une guerre, à une inondation, à une sécheresse, à un coup d'Etat... Non, non, et non. **Le flux de migrants doit être permanent.**

Mieux encore, ces migrants doivent pouvoir monter dans le train qui les amènera en Europe quand ils le voudront.



Macron, en signant, va donc engager la France à PAYER des infrastructures, en Libye, au Maroc, en Grèce... qui accueilleront les clandestins et les prendront en charge pour les acheminer chez nous. Combien de centimes de taxe pour le carburant pour payer l'accueil, le tri, le transport et la prise en charge des clandestins ?

Mieux encore, Macron va s'engager à donner du travail aux hordes arrivant à toute allure pour profiter de l'Eldorado. Dans un pays qui compte 5 millions de chômeurs, et 10 millions de pauvres...

Il paraît que, déjà, du côté de Challans, des abattoirs de volailles auraient reçu des instructions pour faire travailler les clandestins plutôt que les intérimaires habituels...

<http://resistancerepublicaine.com/2018/12/01/du-cote-de-challans-85-letat-imposerait-lemploi-de-migrants-dans-les-abattoirs/>

Naturellement, la France n'aura pas le droit de choisir ses immigrés, pas plus que la main d'oeuvre dont elle pourrait avoir besoin, non, non et non. Il n'y a plus de nation, plus de souveraineté nationale, Merkel et Macron vous le répètent ad nauseam : ce sera un organisme international indépendant – dont très au fait des besoins de chaque pays, n'est-ce-pas – qui décidera... Les technocrates de Bruxelles ou de l'OMC décidant de ce qui est bon pour la France et ses Gaulois réfractaires, on ne va pas être déçus du voyage...

D'ailleurs il n'est plus question que de "mobilité régionale et interrégionale"... Les continents, des régions du monde ? Les habitants ? Des habitants du monde... Et la valse des visas – ou de l'absence de visas- est à l'étude.

Il faut absolument que ça bouge... selon les besoins des multinationales. C'est le marché du travail qui va décider que l'Ethiopien va s'installer en France pour buller en jouant les grands frères quand le plombier nantais va aller installer des toilettes en Erythrée...

Un monde de fous où tout et tout le monde est en mouvement, pour le plus grand bien de la consommation et des profits. Quant à la vie personnelle...

Naturellement encore, le regroupement familial sera une obligation, il faut être humain. Sauf que dans des pays où la natalité est folle et où, en plus, la polygamie est de rigueur, le résultat est catastrophique.

On n'échappe pas, évidemment, au méta-langage des technocrates : analyse, repérage des déficits de compétences, évaluation, objectifs et autres dérives de notre beau monde aux mains des inutiles.

Le petit f est grandiose : accélérer les demandes de visa et les permis pour les employeurs bons élèves... Le temps qu'on ait évalué l'employeur il est clair que les choses vont aller vite.

Un monde de technocrates immigrationnistes, mondialistes, voulant tout gérer et nous amenant à une catastrophe planétaire. Naturellement tous ces bons Samaritains ont juste oublié que l'organisation de filières de migrations régulières et sûres dissuadera à jamais les Africains (entre autres) de se bouger les fesses pour faire de leur pays un pays où l'on ait envie de vivre...

La conclusion-conséquence, vous la connaissez : l'Afrique vidée à très court terme d'une grande partie de son milliard d'individus, les émigrés envoyant chaque mois à ceux qui sont restés de quoi vivoter... Voilà l'avenir que nous concoctent Macron et ses amis.

Objectif 5 : Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples

21. Nous nous engageons à ménager des options et des filières de migration régulière pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et le travail décent compte tenu des réalités de la démographie et du marché du travail, optimiser l'accès à l'éducation, défendre le droit à la vie de famille et répondre aux besoins des migrants qui se trouvent en situation de vulnérabilité, l'objectif étant de développer et de diversifier les filières de migration sûre, ordonnée et régulière.

Afin de tenir cet engagement, nous entendons :

a) Élaborer, en coopération avec les acteurs concernés, des accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux fondés sur les droits de l'homme et tenant compte de la problématique femmes-hommes concernant la mobilité de la main- d'œuvre, qui précisent les conditions d'emploi par branche d'activité compte tenu des normes, directives et principes établis par l'Organisation internationale du Travail, dans le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international du travail ;

b) Faciliter la mobilité régionale et interrégionale de la main-d'œuvre au moyen d'accords internationaux et bilatéraux de coopération, comme des accords de libre

circulation, de libéralisation des régimes de visas ou de validité des visas pour plusieurs pays, et des cadres de coopération en matière de mobilité de la main-d'œuvre, en fonction des priorités nationales, des besoins des marchés locaux et de l'offre de compétences ;

c) Examiner et réviser les options et filières de migration régulière existantes, afin de mettre en correspondance les compétences sur les marchés du travail compte tenu des réalités démographiques et des problèmes et perspectives de développement, en fonction de la demande sur le marché du travail aux niveaux local et national et de l'offre de compétences, et en concertation avec le secteur privé et d'autres acteurs concernés ;

d) Élaborer à l'intention des migrants des dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre qui soient flexibles et fondés sur les droits et intègrent la problématique femmes-hommes, compte tenu des besoins du marché du travail aux niveaux local et national et de l'offre de compétences quel qu'en soit le degré, comme des programmes de migration temporaire, saisonnière, circulaire et accélérée qui permettent de recruter des travailleurs dans les secteurs manquant de main-d'œuvre, en proposant des modalités flexibles et non discriminatoires d'octroi de visas et de permis convertibles, notamment pour les permis et visas de travail permanents et temporaires, les permis et visas d'études à entrées multiples, et les permis et visas d'affaires, de visite, d'investissement et de création d'entreprise ;

e) Favoriser une mise en correspondance efficace des compétences dans l'économie nationale en associant les autorités locales et les autres acteurs concernés, notamment le secteur privé et les syndicats, aux efforts d'analyse du marché du travail local, de repérage des déficits de compétences, de définition des profils de compétences recherchés et d'évaluation de l'efficacité des politiques relatives à la migration de main-d'œuvre, afin d'assurer une mobilité de la main-d'œuvre sous contrat qui soit adaptée au marché grâce aux filières régulières ;

f) Développer des programmes efficaces et rigoureux de mise en correspondance des compétences en réduisant les délais de traitement des demandes de visas et de permis pour les autorisations de travail ordinaires et en proposant aux employeurs qui ont systématiquement respecté leurs obligations une procédure accélérée de traitement des demandes de visas et de permis ;

g) Établir à l'échelle nationale et régionale des dispositifs permettant l'admission

et le séjour pour une durée appropriée, par compassion, pour des motifs humanitaires ou compte tenu d'autres considérations, de migrants contraints de quitter leur pays d'origine en raison d'une catastrophe naturelle soudaine ou d'autres situations précaires, ou améliorer les pratiques ayant déjà cours dans ce domaine, par exemple en offrant à ces migrants des visas humanitaires et des parrainages privés, en donnant à leurs enfants accès à l'éducation et en leur délivrant des permis de travail temporaires tant qu'il ne leur sera pas possible de s'adapter à la situation ou de rentrer dans leur pays d'origine ;

h) Coopérer pour trouver des solutions ou améliorer celles qui existent déjà en faveur des migrants contraints de quitter leur pays d'origine en raison d'une catastrophe naturelle larvée, des effets néfastes des changements climatiques ou de la dégradation de l'environnement, comme la désertification, la dégradation des terres, la sécheresse et l'élévation du niveau des mers, notamment en prévoyant des options de réinstallation planifiée et des modalités de visas, dans les cas où il ne leur serait pas possible de s'adapter à la situation ou de rentrer dans leur pays d'origine ;

i) Faciliter l'accès aux procédures de regroupement familial des migrants, quel que soit leur niveau de compétences, en prenant des mesures favorisant l'exercice du droit à la vie de famille et l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment par l'examen et la révision des critères applicables, comme le niveau de revenu, la connaissance de la langue, la durée du séjour, l'autorisation de travail et l'accès à la sécurité sociale et aux services sociaux ;

j) Élargir les options de mobilité universitaire disponibles, notamment par des accords bilatéraux et multilatéraux visant à faciliter les échanges universitaires, par exemple en créant des bourses destinées aux étudiants et aux professeurs, des chaires de professeur invité, des programmes conjoints de formation et des possibilités de recherche au niveau international, en coopération avec les établissements universitaires et d'autres acteurs concernés.

Source :

<http://undocs.org/fr/A/CONF.231/3>